

# 5

## Thème: Mission et Charité dans notre être Vincentiens

### La Mission et la Charité dans la Congrégation aujourd'hui

Francisco Javier Álvarez, CM  
Vicaire général

La réflexion que je vous offre se limite au domaine de la Congrégation. Et les sources sur lesquelles je m'appuie sont avant tout, l'expérience personnelle, le contact direct avec beaucoup de Provinces et de communautés de la Congrégation, ainsi que les données offertes par notre catalogue.

Dans cet exposé, j'analyserai comment notre Congrégation vit et élabore aujourd'hui la Mission et la Charité à travers les principaux ministères qu'elle développe actuellement. Pour cela, je commence par présenter en détail les ministères qu'elle réalise ainsi que le nombre de missionnaires correspondants : Ministère Paroissial : 870 missionnaires, Paroisses Missionnaires : 263, Missions Populaires : 111, Sanctuaires et Pèlerinages : 70 missionnaires, Séminaires, Formation de nos membres et Formation du clergé : 303, Missions « ad gentes » : 174 missionnaires, Travail avec les Filles de la Charité : 89, Enseignement en collège, université : 186, Moyens de communication sociale ( publication, radio, télévision etc.) : 20, Etudes spécialisées : 86, Missionnaires, aumôniers (militaires, migrants, hôpitaux, associations) : 120. Aumôniers de groupes vinciens : 78, Travail direct avec les pauvres : 61, Travail manuel : 25 missionnaires, Administration : 130 missionnaires, Retraités, malades convalescents : 338, Autres : 159, Absents de la Congrégation : 186<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. G. TURATI, "Statistiques annuelles 2013 de la Congrégation de la Mission": *Vincentiana*, Avril- Juillet 58 (2014) 130-133. Ces données sont relatives mais elles servent à donner une idée assez approximative des ministères de la Congrégation. Dans les présentes n'apparaissent pas le ministère " paroisses missionnaires" cependant elles apparaissent dans les précédentes statistiques. Voir par exemple G. TURATI, "Statistiques annuelles 2011 de la Congrégation de la Mission" : *Vincentiana*, Janvier- Mars, 56 (2012) 101-104. J'ai choisi de garder ce ministère, en adaptant les pourcentages des autres ministères, selon les données statistiques des années précédant 2014.

À partir du binôme, “Mission et Charité”, nous regroupons les missionnaires signalés précédemment en trois catégories :

**1) Les missionnaires qui incarnent plus directement la Mission et la Charité.** Dans cette catégorie se trouvent les Paroisses Missionnaires, les Missions populaires et les Missions “ad gentes” avec un total de 17 % des missionnaires.

Nul doute que les missions “ad gentes” sont un ministère propre à la Congrégation. Nous savons que durant la vie de notre Fondateur, des missionnaires commencèrent à écrire des pages en or dans le livre des missions “ad gentes”. Saint Vincent lui-même, en se référant à son cas, le 17 juin 1657, trois années avant sa mort, prononça les mots suivants : « *Et moi-même, quoique vieux et âgé comme je suis, je ne dois pas laisser d'avoir cette disposition en moi, voire même de passer aux Indes, encore bien que je dusse mourir par le chemin ou dans le vaisseau* »<sup>2</sup>. Et, se référant à la Congrégation dans son ensemble, il dit : « *O Sauveur ! Prions Dieu qu'il donne cet esprit à tout le corps et au cœur de la Compagnie.* » ; « *[...] demandons bien tous à Dieu cet esprit pour toute la Compagnie, qui nous porte partout [...]* »<sup>3</sup>. Nos constitutions concrétisent en 5 réalités les ministères propres à la Congrégation, parmi lesquels apparaît la Mission “ad gentes” (cf. C. 16). L'Assemblée Générale de 1992 se prononça avec une emphase particulière sur ce ministère. Peut-être avec le but de contrecarrer une certaine tendance, dans bon nombre de lieux, à s'enfermer dans sa propre Province et à assumer des ministères fixes, au détriment de l'ouverture à la propre mission universelle de l'Église et aux missions, même celles existantes dans le pays même<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> SV XI, 403 ; Répétition d'oraison du 17 juin 1657.

<sup>3</sup> SV XI, 289 et 291, Répétition d'oraison du 22 août 1655.

<sup>4</sup> cf. J. I. FERNANDEZ HERMOSO DE MENDOZA, “L'extension actuelle des deux Congrégations : Congrégation de la Mission et Compagnie des Filles de la charité”, dans AA. VV., *Saint Vincent et la mission “ad gentes”, XXI Semaine des études vincentiennes*, Ceme, Salamanque 1995, 258-259.

Comment nos Missions “ad gentes” et nos Paroisses Missionnaires concrétisent la Mission et la Charité ? En tenant compte que dans les missions “ad gentes”, Jésus Christ et l’Évangile ne sont pas connus ou peu connus, les missionnaires se servent de parcours catéchétiques simples et élémentaires pour donner à connaître le kérygme. Ils réalisent les célébrations avec un grand sens catéchétique, avec le but de faciliter la compréhension des signes et symboles chrétiens. En même temps, ils essaient d’établir des communautés chrétiennes sur les bases de la fraternité évangélique et la solidarité avec les plus nécessiteux.

Presque toutes les missions “*ad gentes*” sont situées dans des lieux de grandes pauvretés où l’on peut voir l’urgence de la charité. Les missionnaires concrétisent la charité dans des projets d’assistance (petits centres de santé, distribution d’aliments et vêtements) et aussi dans des projets de développement, spécialement en relation avec l’éducation. Le “*changement systémique*”, adopté officiellement par la Congrégation de la Mission lors de l’Assemblée Générale de 2010, répond à une forme concrète de charité, adaptée aux temps modernes, qui cherchent à couper les causes de la pauvreté, en fuyant le simple assistanat, incapable de rompre avec le cercle infernal de la pauvreté. Aussi, ce style de charité, très en phase avec l’esprit de saint Vincent, se trouve de plus en plus parmi nos missionnaires.

La charité est en elle-même évangélisatrice. Vincent a souvent dit évangéliser « *en paroles et en actes* ». Il insistait beaucoup sur le fait que ce que faisait l’évangélisateur était ratifié et renforcé par sa parole et vice versa. Cette unité entre l’évangélisation et la promotion humaine est une des bases principales de la Doctrine Sociale de l’Église depuis le synode des évêques de 1971<sup>5</sup>. Le Pape François se situe sur la même ligne.

---

<sup>5</sup> cf. Synode des Évêques de 1971, *Justice dans le monde*, dans AAS LXIII (1971) 924. Voir aussi *Centesimus Annus*, 5.

Les Missions Populaires ont développé beaucoup d'actions évangélisatrices différentes : catéchèses à tous niveaux, exposés, célébrations variées et pédagogiques, dialogues avec jeunes et adultes, établissement de communautés, etc. Étant donné que les missions populaires sont des actions extraordinaires d'évangélisation, limité à un temps relativement court, il n'est pas possible de penser à des projets de promotion humaine. De plus, dans les lieux et pays où se célèbrent ces missions, la pauvreté n'est pas généralement criante comme dans les pays de Missions " *ad gentes* ". Cependant on cherche dans les différentes actions évangélisatrices à sensibiliser les gens pour qu'ils comprennent que la charité est une partie essentielle de la foi et qu'on ne peut vivre la foi en marge de la solidarité avec les plus nécessiteux.

**2) Les ministères qui cherchent la Mission et la Charité de façon indirecte (Formation, Accompagnement spirituel des Filles de la Charité et de la Famille Vincentienne, Enseignement dans les collèges, universités, administration).** 30 % des missionnaires travaillent dans ces ministères, avec l'objectif commun de former et encourager d'autres personnes pour qu'ils assimilent le charisme vincentien et travaillent dans la ligne de la Mission et de la Charité. Tous ces ministères sont nécessaires pour le bon fonctionnement de la Congrégation. Par exemple, tous les travaux relatifs à l'Administration : Visiteur, Économe Provincial, Secrétaire, etc.

D'autres, comme par exemple l'enseignement, sont reconnus par nos constitutions comme un ministère en lui-même, à partir du moment où l'on accueille les pauvres pour leur promotion, et que l'on donne une éducation chrétienne au niveau des valeurs et que l'on inculque aux élèves le sens du pauvre et l'esprit du Fondateur (cf. EE 11 & 3). De plus, on ajoute que ce ministère s'assumera seulement là « *où cela sera nécessaire pour arriver à l'objectif de la Congrégation* » (EE 11 & 1), et qu'il se réalisera « *non seulement dans les centres éducatifs de tout type mais dans les familles, lieux de travail, dans tout le domaine social où jeunes et adultes*

*évoluent* » (EE 11 & 2). Toutes ces précautions ne sont pas de trop pour que nos centres d'éducation, de jeunes et d'adultes ne dévient pas de la ligne vincentienne. En pratique, nous savons que ce n'est pas toujours facile d'utiliser cette plateforme de l'éducation pour la transmission de l'esprit du fondateur et même pour inculquer des valeurs chrétiennes et vincentiennes, étant donnée la dynamique de ladite éducation qui tend à absorber totalement l'élève dans des contenus, matières et multiples activités "*intra*" et "*extra*" scolaires.

L'accompagnement spirituel des Filles de la Charité et de la Famille Vincentienne sont deux ministères typiques par lesquels on arrive à la Mission et à la Charité de façon indirecte. Les missionnaires qui s'y consacrent doivent avoir une bonne connaissance de la spiritualité vincentienne. À travers la formation et l'accompagnement spirituel, les missionnaires cherchent à renforcer les convictions vincentiennes chez les Filles de la Charité et les laïcs vincentiens, pour qu'ils se donnent au service spirituel et/ou matériel du pauvre. Je veux faire ressortir, comme ministère spécialement important, le travail des directeurs des Filles de la Charité, déjà établi aux temps de notre Fondateur. On peut dire, il me semble, que si ce ministère n'avait pas existé, la Compagnie des Filles de la Charité se serait privée d'un moyen important pour maintenir son identité charismatique à l'intérieur de l'Église.

En ce qui concerne la formation du clergé diocésain, il faut dire que ce ministère vient de l'époque de notre fondateur en ses diverses modalités : des exercices pour des ordonnés (quelques 1400 dans la vie de saint Vincent), la direction de séminaires, etc. Tout au long de l'histoire, la Congrégation a écrit des pages glorieuses sur ce ministère qui, selon les actuelles constitutions, fait partie de la fin de la Congrégation (cf. C 1, 3<sup>o</sup>). Bien souvent, dans les diocèses où était présente la Congrégation, les missionnaires étaient appelés à se charger du séminaire et à diriger les exercices spirituels du clergé. Sans peur d'exagérer, on peut dire que la Congrégation a laissé une trace indélébile dans bon nombre de diocèses, précisément pour son engagement dans ce ministère tellement voulu par notre fondateur.

Dans l'actualité, ce ministère a diminué considérablement, en partie parce que les diocèses se sont préoccupés d'avoir leur propres formateurs et professeurs et aussi parce que la Congrégation a diminué en formateurs capables pour cette mission. D'autres formes de service au clergé sont mises en place. Par exemple, des services de confessions, d'accompagnement spirituel, d'accueil dans nos maisons, retraites ou exercice spirituels... L'objectif est de les aider à vivre leur vocation et à réaliser leur ministère, sans perdre de vue l'importance de l'évangélisation et l'attention aux plus nécessiteux, en consonance avec les deux grandes priorités de l'Église.

### **3) Les ministères qui laissent quelques interrogations par rapport à la Mission et à la Charité.**

Nous nous référons ici au ministère paroissial et non missionnaire. Il s'agit surtout de paroisses conventionnelles, qui maintiennent la foi et s'occupent de ceux qui se déclarent catholiques croyants et pratiquants. 27% des missionnaires travaillent dans ce ministère.

Vincent ne s'est jamais senti enthousiaste par l'engagement de la Congrégation face aux paroisses. Il considérait que ce ministère n'était pas en harmonie avec le projet de la Congrégation. Dans la pratique cependant, il a fait une exception. Par exemple, dans le cas de paroisses en lien avec un séminaire. Cela pouvait se justifier parce que les séminaristes pouvaient acquérir une expérience dans le ministère sacerdotal. Dans d'autres occasions, il se vit presque obligé d'assumer une paroisse, à la demande de la Reine ou du Cardinal Richelieu. En dehors de ces cas, plus ou moins exceptionnels, Vincent s'opposa à prendre en charge des paroisses parce que celles-ci ne facilitaient pas la mobilité des missionnaires<sup>6</sup>.

Nous savons que la formation du clergé et les Missions Populaires ont été les deux grands ministères classiques dans notre Congrégation. Mais un peu avant Vatican II, les choses commencèrent à changer

<sup>6</sup> SV II, 600 ; lettre 815, à Jean Bourdet, supérieur, à Saint-Méen.

et à partir de Vatican II, les changements seront chaque fois plus rapides : les Missions Populaires connurent une crise, le nombre de vocations commença à diminuer et les séminaires diocésains cessèrent de demander des services de formation à la Congrégation. Dans cette mesure et comme pour remplir le vide ministériel qui se produisit, la Congrégation commença à prendre en charge des paroisses, à tel point que dans certaines provinces, ce ministère occupa le plus grand nombre de missionnaires.

Dans les années 1980 et 1990, les occasions n'ont pas manqué pour réfléchir et dialoguer sur la façon dont les paroisses deviennent des plateformes pour la mission et la charité. Avec cette même intention, on célébra à Naples en 2009, une rencontre européenne sur le thème suivant : *La paroisse : une opportunité ou un empêchement pour vivre le charisme ?* La conclusion finale fut que « *La paroisse est une occasion pour vivre le charisme à condition de surmonter deux déviations qui menacent la pastorale paroissiale actuellement : la tendance à faire de la paroisse une communauté auto référentielle ou une communauté nid, et la tendance à considérer la paroisse comme un centre de services* »<sup>7</sup>.

Le Père Pablo Domínguez constata qu'un effort a été fait pour exercer le ministère paroissial depuis une perspective missionnaire, mais que l'on n'a pas obtenu grand-chose. Des expériences ont été faites dans des paroisses rurales, avec l'objectif que les communautés puissent se gérer par elles-mêmes, des communautés évangélisatrices mais - au moins en Europe - cet essai s'est terminé par des équipes de prêtres absorbés par la structure paroissiale. En Amérique latine, on a réussi à aller un peu plus loin, avec des catéchistes préparés, capables d'évangéliser d'amples zones rurales. Dans les paroisses de zones marginales des villes, on n'a pas eu non plus les résultats attendus. Si des efforts ont été faits pour être avec les pauvres, que

---

<sup>7</sup> Cité par le Père DOMÍNGUEZ, « Paroisse vincentienne et nouvelle évangélisation » : *Vincentiana Janvier- Mars* 56 (2013) 110.

l'on a essayé d'aider à aller de l'avant, on n'a pas su et on n'a pas pu évangéliser. Dans ces lieux, la paroisse a continué à être "un bureau de services". On peut dire la même chose des paroisses de villes.

Il est dommage que l'on ait pu arriver à l'élaboration d'un *Guide pour les paroisses*, comme le demanda l'Assemblée Générale de 2010. Le père Général et son conseil donnèrent les étapes nécessaires pour cela en 2011 mais la rareté des réponses des Provinces empêcha l'élaboration de ce document, qui sans doute aurait été utile.

À partir des réflexions que 23 provinces ont faites, le Père Général et son Conseil ont rappelé la grande variété et richesse de ce ministère ainsi que les difficultés et déficiences qui se percevaient. Une d'elles fut le « *risque de justifier ou légitimer toutes les paroisses en diluant ainsi notre identité vincentienne et en la laissant vide* »<sup>8</sup>. Peut-être que le point le plus important de la lettre est le numéro 2, lettre b, où l'on présente les caractéristiques que doivent avoir les paroisses pour qu'elles soient vraiment vincentiennes, toujours à partir des réponses données par les 23 provinces. Je présente les plus importantes :

- La paroisse vincentienne doit être entre les pauvres et à leur service.
- Les paroisses vincentiennes doivent être "maisons de mission", dans le sens où elles doivent aller plus loin que l'animation des fidèles chrétiens. Elles doivent être en continuel état de mission et aller à la rencontre des plus pauvres et abandonnés.
- Toutes les actions et activités pastorales doivent être inspirées par l'esprit vincentien. Cela signifie que le travail pastoral doit être planifié et réalisé en communauté. Et que nos 5 vertus spécifiques doivent imprégner le travail pastoral.

---

<sup>8</sup> G. GAY, " Lettre du Supérieur général sur les paroisses vincentiennes " : *Vincentiana*, Octobre-Décembre 55 (2011) 405. Voir, en plus, AA.VV., "La paroisse vincentienne : aujourd'hui et demain" : *Vincentiana* Janvier - Mars 56 (2013). Tout le numéro est dédié au thème de la paroisse.



- La paroisse missionnaire doit donner la priorité aux ministères vincentiens et aux propositions pastorales qui sont le plus en harmonie avec notre esprit : évangélisation intégrale qui comprend le service de la Parole et la pratique de la charité, la formation et la participation des laïcs, le développement d'une pastorale prophétique et une attention aux nouvelles formes de pauvreté, ainsi qu'aux minorités exclues<sup>9</sup>.

Certes, tous ces caractéristiques requises garantissent l'identité charismatique du ministère paroissial et justifient parfaitement son existence. Or, en réalité, c'est qu'il y a des paroisses très éloignées de ce qui est indiqué ci-dessus. Qui plus est, étant donnée la structure paroissiale, tendant au service des chrétiens plus ou moins pratiquants, il est difficile mais pas impossible que la paroisse non missionnaire développe de façon notoire la Mission et la Charité. Nous comptons sur plusieurs années d'expériences qui pourront valider cette affirmation.

## **CONCLUSION**

Dans notre Congrégation comme dans toute autre institution, il y aura toujours un pourcentage de missionnaires qui travailleront dans des services d'administrations, des retraités, des malades, des absents, etc. Il y aura toujours également un autre pourcentage de missionnaires qui travailleront dans des missions indirectes, comme la formation, l'accompagnement de la Famille Vincentienne dans ses différentes branches.

Or, en considérant les ministères dans leur ensemble, notre Congrégation compte approximativement 17% de missionnaires qui travaillent clairement et directement dans notre ligne spécifique de la Mission et de la Charité. Le pourcentage n'est pas bien élevé, compte tenu du fait que l'âge moyen de la Congrégation est aux alentours de 55 ans.

---

<sup>9</sup> Cf. G. GAY, a.c., 405-406

Cette donnée nous permet d'arriver à cette autre conclusion. Etant donnée, la mutuelle influence qui existe entre l'être et l'agir, les ministères dans une congrégation contribuent à son identité et à sa dés-identification avec le charisme qu'elle doit animer. Tout dépend de la qualité et de la quantité charismatiques de ses missionnaires.

Si nous appliquons cette réflexion à la réalité actuelle de nos ministères, nous devons conclure que l'influence de ceux-ci dans la rénovation de la Congrégation aujourd'hui, n'est pas très forte puisque les charismes qui incarnent le plus authentiquement le charisme vincentien sont loin d'être majoritaires. Il faudrait intensifier les ministères de « première ligne » dans la Mission et la Charité pour que la rénovation puisse être plus significative.

Traduit par : Mme Marina MALANDAIN